

Parti vert'libéral Suisse
Monbijoustrasse 30, 3011 Berne

Département fédéral des
affaires étrangères DFAE
Division Europe

Par courriel à : vernehmlassung.paket-ch-eu@eda.admin.ch

Le 7 octobre 2025

Contact : Timothy Nussbaumer, Secrétaire adjoint du groupe parlementaire, tel. +41 79 794 37 28, courriel : schweiz@grunliberale.ch

Réponse du PVL à la consultation du paquet « Stabilisation et développement des relations Suisse-UE »

Résumé

La Suisse est confrontée à une situation mondiale marquée par l'augmentation de l'insécurité et de l'instabilité. Des droits de douane supplémentaires fixés arbitrairement déstabilisent notre économie d'exportation et le retour à une politique commerciale purement dictée par le pouvoir et la puissance nous menace. La Suisse, petit pays ouvert, dont la prospérité dépend largement du succès de ses exportations, vit des temps difficiles.

Pour le Parti vert'libéral, il est clair que, dans un tel contexte, des relations stables et fiables avec l'Union européenne, ainsi qu'un accès optimal au marché de loin le plus important partenaire commercial, sont indispensables. Nous voulons un accès au marché qui, grâce à la coopération et à l'harmonisation du droit, aille bien au-delà d'un simple accord de libre-échange moderne et qui nous protège, en cas de différends, contre des restrictions disproportionnées grâce à un mécanisme de règlement des différends fondé sur des règles claires. Le nouveau paquet d'accords répond à ces exigences.

L'Union européenne représente pour la Suisse bien plus que son principal partenaire commercial : elle regroupe 27 démocraties européennes, dont nos pays voisins, avec lesquels nous partageons la géographie, la culture et des valeurs communes. L'UE est aussi notre partenaire essentiel sur la scène mondiale lorsqu'il s'agit de trouver des solutions aux grands défis globaux – du changement climatique à la santé, en passant par la migration. En tant que petit pays au cœur d'un monde globalisé, nous ne pouvons affronter ces défis transfrontaliers qu'à travers une coopération étroite. Grâce au nouveau paquet d'accords, nous obtenons des droits de participation actifs et institutionnalisons la collaboration dans des domaines clés. La législation européenne continuera à avoir une importance pour notre économie ouverte. Nous renforçons notre souveraineté et notre capacité d'action lorsque nous pouvons faire valoir activement nos intérêts là où se prennent des décisions qui nous concernent.

Le nouveau paquet de traités constitue une solution à la fois sur mesure et pragmatique pour ancrer la voie bilatérale sur une base stable et évolutive. Il garantit notre accès au marché, renforce la participation de la Suisse et établit des règles équitables en cas de divergences. Une réponse qui apporte prospérité et sécurité dans un monde en mutation.

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de nous déterminer sur le paquet « Stabilisation et développement des relations Suisse–UE ».

Soutenir un partenariat solide et dynamique avec l'UE fait partie intégrante de l'ADN du Parti vert libéral. La Suisse appartient à l'Europe, tant par sa géographie que par sa culture. Aucune autre zone économique n'est aussi étroitement liée à notre économie, axée sur l'exportation et l'innovation, que le marché intérieur européen. Face aux instabilités mondiales, le Parti vert libéral estime qu'il est plus que jamais nécessaire d'ancrer les relations avec nos voisins directs sur des bases solides et prévisibles.

Le Parti vert libéral a toujours souligné qu'un accès garanti au marché et une coopération efficace exigent une actualisation régulière de la voie bilatérale. Le droit du marché intérieur évolue constamment – tout comme le droit suisse – afin de tenir compte des développements technologiques et des nouveaux défis. L'immobilisme équivaut à un recul, et conduit à une lente érosion de l'accès au marché. Il est donc dans l'intérêt de la Suisse de définir clairement la poursuite de la voie bilatérale, d'en consolider le cadre et de renforcer ses droits de participation. En tant que petit État, nous dépendons de règles transparentes et de procédures fiables pour régler nos différends. En cas de désaccord, ce ne sont pas les rapports de force qui doivent trancher, mais un mécanisme de règlement des différends équitable et institutionnalisé, fondé sur des règles claires.

La libre circulation des personnes constitue une avancée majeure : l'échange d'idées et de talents entre la Suisse et l'UE contribue largement à notre réussite économique. La Suisse bénéficie des compétences des spécialistes issus de l'UE, qui complètent notre main-d'œuvre et renforcent ainsi la compétitivité du pays. Grâce aux mesures d'accompagnement, la Suisse garantit des conditions de travail et de salaire équitables. Les défis liés au logement ou aux infrastructures doivent être relevés par une politique avisée dans ces domaines, plutôt que d'être instrumentalisés comme conséquence de la migration.

Enfin, pour le Parti Vert libéral, il est évident que la coopération renforcée avec l'UE constitue la clé pour relever les défis transfrontaliers – qu'il s'agisse de la prévention des pandémies ou de l'approvisionnement en électricité.

Avec le nouveau paquet Suisse–UE, le Conseil fédéral est parvenu à répondre aux principales exigences du Parti vert libéral. Le PVL salue le résultat des négociations ainsi que la mise en œuvre proposée. Ce paquet permet à la Suisse de garantir durablement son accès privilégié au marché intérieur européen. Grâce au nouveau mécanisme de règlement des différends, la Suisse disposera d'une procédure sur mesure lui permettant de résoudre les désaccords avec l'Union européenne selon des règles équitables et claires, sans compromettre indûment l'accès au marché. Le Conseil fédéral ancre ainsi le modèle à succès de la voie bilatérale sur des bases solides et évolutives. Avec l'accord sur l'électricité, l'accord sur la santé et l'extension de l'accord agricole à la sécurité alimentaire, la Suisse franchit des étapes importantes de développement. Pour le PVL, l'accord sur l'électricité constitue une avancée majeure dans la politique énergétique : il pose les fondations d'un approvisionnement électrique sûr, efficace et écologique. Un avenir énergétique durable passe par la coopération, non par l'isolement.

Grâce aux nombreuses exceptions négociées, le Conseil fédéral a su préserver les intérêts de la Suisse – qu'il s'agisse de la protection des salaires, de l'orientation de la migration vers les personnes actives ou encore de la garantie du service public et l'horaire cadencé des transports publics. Combinées aux dérogations déjà existantes dans les accords bilatéraux, ces dispositions constituent une réussite remarquable : la Suisse obtient dans de nombreux domaines un accès équivalent au marché intérieur, tout en assumant nettement moins d'obligations que les États membres de l'UE eux-mêmes.

Dans l'ensemble, la Suisse atteint ainsi la meilleure participation possible au marché intérieur, ainsi qu'une coopération étroite dans des domaines ciblés, tout en préservant au maximum sa marge de manœuvre politique. Le Parti Vert libéral soutient donc avec conviction ce paquet.

Évaluation des accords et de la législation de mise en œuvre

Éléments institutionnels

Le Parti Vert libéral salue l'accord sur les éléments institutionnels. Après des années de blocage et de contre-mesures arbitraires, ils permettent une évolution de la voie bilatérale. Ils instaurent des règles transparentes pour la coopération et protègent la Suisse contre les pressions politiques grâce à une procédure de règlement des différends vérifiable. À l'avenir, ce ne seront plus les rapports de force qui décideront, mais un tribunal arbitral paritaire – dans un cadre clairement défini.

C'est non seulement un gain en sécurité juridique, mais aussi en souveraineté : dans un monde fortement interconnecté, la souveraineté de la Suisse n'est pas absolue, mais se mesure aux conséquences possibles de ses actes. Le mécanisme de règlement des différends encadre strictement ces conséquences – des mesures de compensation arbitraires en dehors des accords sur le marché intérieur ne sont pas possibles. La Suisse obtient en outre une nouvelle possibilité de participation au processus législatif de l'UE. Les milieux politiques, économiques et scientifiques pourront désormais apporter activement leur expertise pour améliorer l'accès au marché et réduire la bureaucratie (« decision shaping »). Ce renforcement de la souveraineté ne deviendra réalité que si la Suisse défend ses intérêts de manière précoce, compétente et déterminée. Il convient par ailleurs de garantir l'ancrage démocratique du processus en associant le Parlement de façon appropriée et en temps opportun. Nous demandons donc au Conseil fédéral d'exposer, dans son message, comment il entend garantir la participation démocratique du Parlement dans le cadre de la contribution suisse au processus législatif européen (« decision shaping »).

Enfin, la Suisse reste toujours libre de ne pas reprendre des évolutions juridiques de l'UE si, malgré son influence au niveau européen, elle en conclut qu'elles ne sont pas dans l'intérêt de la Suisse. Le gain en souveraineté dépend donc également de manière décisive de la mise en œuvre nationale et d'une gestion consciente des éléments institutionnels en Suisse.

La reprise dynamique du droit remplace désormais l'adaptation autonome. Les éléments institutionnels remplacent ainsi la reprise passive du droit sans droit de participation par une procédure transparente avec des droits de participation garantis et un règlement équitable des différends. Dans l'ensemble, la Suisse renforce donc sa capacité d'action – non pas malgré, mais précisément grâce aux éléments institutionnels et à l'établissement de règles fiables pour la coopération. Ce qui est déjà une évidence à l'OMC ou dans les accords de libre-échange le devient désormais aussi pour les relations avec l'UE : des règles du jeu claires convenues en commun et un règlement paritaire des différends, au lieu d'une vulnérabilité politique. Il s'agit là d'une politique européenne moderne et souveraine.

Libre circulation des personnes

Le Parti Vert libéral salue la solution négociée concernant la mise à jour de l'accord sur la libre circulation des personnes. La possibilité, pour nos entreprises, nos hôpitaux et nos universités, de recruter des talents dans l'ensemble de l'Europe constitue un atout majeur pour l'attractivité de la Suisse en tant que place économique et scientifique. Grâce à une immigration axée sur le marché du travail au cours des vingt dernières années, la Suisse a pu couvrir ses besoins en main-d'œuvre, notamment dans des secteurs critiques comme la santé. Compte tenu du vieillissement démographique, elle continuera à dépendre à l'avenir de la main-d'œuvre étrangère comme complément au potentiel national. Le Parti Vert libéral rappelle que, sans immigration, la population active diminuerait déjà depuis 2021 et la population totale à partir de 2029. L'immigration doit toutefois rester orientée vers le marché du travail, et le principe « à travail de valeur égale, salaire égal au même endroit » doit être garanti.

La reprise partielle de la directive la libre circulation des citoyens de l'Union garantit que les expulsions pénales restent possibles et que le droit de séjour permanent n'est accordé qu'aux personnes bien intégrées sur le marché du travail. L'immigration demeure ainsi clairement axée sur l'emploi. Le regroupement familial reste, dans les faits, inchangé, la pratique actuelle correspondant déjà aux dispositions de la directive. Cet élément devrait être exposé plus clairement dans le rapport explicatif. Dans le cadre de la reprise partielle de la directive, le Parti Vert libéral salue en outre la mesure d'accompagnement temporaire visant à compenser les coûts supplémentaires supportés par les hautes écoles en raison de l'égalisation des taxes d'études entre les étudiants suisses et les ressortissant·es de l'UE. Il est juste que la Confédération assume ici une responsabilité financière, puisque l'accord réduit la marge de manœuvre des cantons. En effet, les cantons ne pourront plus compenser l'augmentation des coûts par des taxes d'études plus élevées pour les étudiants étrangers de l'UE,

ce qui aggrave le problème de financement des universités, qui ne reçoivent de contributions de compensation des cantons non porteurs que pour les étudiants suisses. Comme le demande le postulat 25.3141 (Katja Christ), une réforme du modèle de financement des hautes écoles est donc nécessaire pour tenir compte de cette réduction de marge de manœuvre.

Grâce à la mise en œuvre de la clause de sauvegarde, la Suisse pourra restreindre la libre circulation des personnes en cas de problèmes graves. Le mécanisme de règlement des différends la protège par ailleurs contre des contre-mesures arbitraires. Pour le Parti Vert libéral, il est cependant évident que les défis liés au marché du logement, aux infrastructures ou à la mobilisation du potentiel de main-d'œuvre nationale ne se résolvent pas par une limitation de l'immigration, mais par des réformes concrètes dans ces domaines. Une politique prospective doit dès aujourd'hui renforcer la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, améliorer les incitations à l'emploi avant et après l'âge de la retraite pour mieux exploiter le potentiel national, promouvoir une politique du logement davantage orientée par la demande et introduire un mobility pricing dans les transports afin d'optimiser l'utilisation des infrastructures. En conséquence, lors de l'examen des mesures prévues par la clause de sauvegarde, le Conseil fédéral devrait également préciser quelles autres actions, en dehors de la libre circulation des personnes, il a mis en œuvre ou envisagées pour traiter les problèmes identifiés. Une telle démarche renforcerait le principe de proportionnalité en cas de restrictions éventuelles et, par conséquent, la position de la Suisse devant le tribunal arbitral.

Grâce aux exceptions et mesures d'accompagnement, le Conseil fédéral préserve la protection des salaires. Le principe « à travail de valeur égale, salaire égal au même endroit » est explicitement inscrit, et tout recul dans la protection salariale est exclu par la clause de non-régression. S'y ajoutent les mesures nationales d'accompagnement proposées par le Conseil fédéral et convenues entre partenaires sociaux. Pour préserver un marché du travail libéral et flexible, ces mesures doivent rester ciblées, pragmatiques et proportionnées. Le Parti Vert libéral estime que ce n'est pas encore le cas pour la mesure 14 sur la protection contre le licenciement. Cette mesure, introduite par le Conseil fédéral sans accord entre partenaires sociaux, devrait être supprimée ou, à tout le moins, adaptée afin de mieux répondre, dans un esprit de compromis, aux préoccupations des employeurs par une mise en œuvre davantage axée sur la pratique.

Dans l'ensemble, la solution négociée garantit la libre circulation des personnes, essentielle pour la Suisse, tout en assurant une protection efficace des salaires. La clause de sauvegarde précisée offre par ailleurs de nouvelles marges de manœuvre en matière de migration, sans compromettre l'accès au marché intérieur européen.

ARM

La mise à jour de l'ARM allège la charge administrative du commerce extérieur et apporte ainsi des bénéfices tangibles aux entreprises suisses. Avec une couverture de plus de 70 % des exportations industrielles et d'environ 65 % des importations en provenance de l'UE, cet accord revêt une importance économique majeure. Le blocage dans le domaine des dispositifs médicaux a mis en évidence les effets négatifs d'une érosion. Comme le montre l'étude réalisée par le bureau Infras, les PME ont été particulièrement affectées : souvent dépourvues d'établissement dans l'UE, elles ont dû, après la suppression de l'ARM, recourir à des prestataires externes coûteux pour désigner une personne autorisée dans l'UE. Grâce à la mise à jour de l'ARM, ces obstacles et autres barrières commerciales peuvent être supprimés, réduisant d'environ 1 % le coût des exportations pour les PME. Dans le contexte économique actuel, ces économies représentent une contribution significative à la compétitivité des PME suisses. Le Parti Vert libéral salue donc cette actualisation de l'ARM, rendue possible grâce à la composante de stabilisation du paquet.

Transports terrestres

La mise à jour de l'accord sur les transports terrestres prévoit l'ouverture du trafic international de voyageurs, dans le respect des normes suisses en matière de travail et de salaires, et préserve des acquis essentiels de la politique suisse des transports, tels que la RPLP, l'interdiction de circuler la nuit et le dimanche ou l'horaire caddencé. Elle garantit ainsi que cette ouverture favorise la qualité et la concurrence par l'innovation. Il s'agit d'une véritable opportunité d'élargir et d'améliorer l'offre dans le transport ferroviaire international, et ainsi de créer de meilleures alternatives au trafic aérien. Le Parti Vert libéral salue ce progrès pour les voyageurs et pour l'environnement.

Transport aérien

Le Parti Vert libéral soutient le développement de l'accord sur le transport aérien. Celui-ci garantit la connexion de la Suisse au trafic aérien européen et, par conséquent, le rôle de hubs des aéroports de Zurich et Genève. Grâce à l'accord, les passagers suisses bénéficient des mêmes droits que dans l'UE. De plus, les correspondances dans les aéroports de l'UE restent rapides et simples, les contrôles de sécurité étant supprimés grâce à des normes communes. L'accord est également important pour l'industrie aéronautique : la participation à l'AESA permet de lever des obstacles techniques au commerce. L'accès au programme de recherche SESAR 3 offre des opportunités pour obtenir des financements supplémentaires. Les droits de participation élargis ouvrent la possibilité d'influencer la législation européenne, au bénéfice de la Suisse.

Électricité

L'accord sur l'électricité négocié constitue, pour le PVL, une étape pionnière vers une plus grande sécurité d'approvisionnement, la stabilité du réseau et l'intégration du marché, et représente ainsi un élément central pour une fourniture d'énergie durable, sûre et abordable.

Sur le plan physique, nous faisons certes déjà partie du système électrique européen, mais cet accès n'était jusqu'ici pas garanti sur le plan politique et en droit international. La crise énergétique de 2022 a clairement montré à quel point nous dépendons de livraisons fiables de nos voisins. L'UE prévoit qu'à l'avenir 70 % des capacités de réseau doivent être mises à disposition pour le commerce sur le marché intérieur, notamment à la suite de la crise énergétique. Le traitement des pays tiers – et donc également de la Suisse – reste cependant incertain. Le nouvel accord établit enfin des règles contraignantes pour la coopération avec l'UE et garantit juridiquement un accès non discriminatoire aux capacités transfrontalières, y compris en période de crise. La Suisse ne serait donc plus affectée par la règle des 70 %.

L'intégration prévue au marché européen de l'électricité est également importante dans le contexte de la transition énergétique. Avec l'électrification du système énergétique et le développement des énergies renouvelables, les flux transfrontaliers d'électricité en Europe devraient doubler voire tripler d'ici 2050. Sans un accord adéquat, des coûts plus élevés liés à l'inefficacité, des instabilités du réseau et des investissements dans des capacités de réserve nationales inutiles seraient à prévoir. L'accord sur l'électricité réduit ce besoin et facilite l'échange efficace d'énergies renouvelables au-delà des frontières, renforçant ainsi la sécurité d'approvisionnement et réduisant les coûts du principal vecteur énergétique du futur.

Le PVL se réjouit également de l'ouverture longtemps attendue du marché et soutient le maintien d'une fourniture de base réglementée pour les ménages et les PME comme compromis politique. L'ouverture du marché renforcera la concurrence entre les fournisseurs d'électricité et contribuera ainsi à des prix plus bas et à l'innovation. À l'avenir, les fournisseurs devront proposer à leurs clients des tarifs dynamiques, et ces derniers pourront mettre à disposition leurs flexibilités de consommation sur le marché. Cela est nécessaire pour créer des incitations à adapter la consommation (par exemple des pompes à chaleur ou des voitures électriques) à l'offre d'électricité ou à injecter de l'électricité via les batteries des voitures électriques lorsque les prix du marché sont élevés. L'accord crée ainsi les conditions pour transformer le consommateur passif de la fourniture de base en consommateur actif dans un système électrique moderne et intelligent.

Enfin, l'accord confirme le développement des énergies renouvelables comme objectif tant pour la Suisse que pour l'UE. En conséquence, la promotion des énergies renouvelables reste possible dans le cadre de l'accord sur l'électricité. Diverses mesures de soutien existantes pour les installations de grande taille sont prévues comme exceptions dans l'accord. Les mesures de soutien pour les installations plus petites, comme les panneaux solaires domestiques, sont entièrement exclues du régime d'aides et restent donc pleinement possibles.

Le PVL souhaite enfin une mise en œuvre plus rapide de l'accord sur l'électricité. Selon le projet de consultation, la mise en œuvre au niveau national doit se faire en deux étapes, la deuxième étape intervenant seulement trois ans plus tard. Des mesures importantes pour un marché de l'électricité plus efficace seraient ainsi mises en œuvre avec retard. Le PVL demande que, au minimum, les prescriptions d'interopérabilité ainsi que la possibilité pour les communautés électriques d'utiliser tous les niveaux de réseau soient avancées et réalisées conjointement avec la mise en œuvre de la première étape.

Sécurité alimentaire

Le PVL soutient le nouvel accord sur la sécurité alimentaire dans le cadre de l'accord agricole. Il réduit les obstacles non tarifaires au commerce dans les domaines des aliments, des produits phytosanitaires, des plantes,

des semences, des aliments pour animaux ainsi que des animaux et des produits d'origine animale, en harmonisant les réglementations. Pour les produits phytosanitaires, la Suisse participera désormais dès le départ au processus d'autorisation au sein de l'UE. Elle pourra ainsi faire valoir directement ses intérêts environnementaux dans le processus d'autorisation de l'UE, plutôt que de reprendre automatiquement les autorisations, comme l'avait demandé la motion Iv. Bregy (22.441), sans participation ni examen supplémentaire. Le PVL se réjouit que la Suisse puisse également continuer à prendre de manière autonome des mesures de réduction des risques ou à suspendre une autorisation si cela s'avère nécessaire pour la protection des eaux et de l'environnement, et il invite le Conseil fédéral à utiliser cette possibilité en cas de besoin.

La participation de la Suisse aux systèmes d'alerte de l'UE ou à l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) permet également, grâce à l'accord, de renforcer la prévention des crises et la sécurité alimentaire. Enfin, l'accord permet de continuer à tenir compte des particularités propres à chaque pays. Dans l'ensemble, l'accord montre de manière exemplaire qu'une coopération étroite permet de simplifier le commerce tout en renforçant la protection des consommateurs, des animaux et de l'environnement.

Santé

La pandémie de Covid-19 a montré de manière frappante combien la coopération internationale est indispensable pour gérer efficacement les crises sanitaires. Le Parti Vert libéral se félicite donc de l'accord de santé avec l'UE, qui constitue une contribution importante à la prévention et à la gestion communes des crises. La Suisse bénéficie ainsi d'un accès au système d'alerte rapide de l'UE et à des données en temps réel sur les risques sanitaires, tels que les épidémies virales. Cela lui permet d'agir rapidement et sur la base de données, par exemple en imposant tôt des restrictions d'entrée, en commandant les vaccins à temps ou en renforçant de manière ciblée les capacités de tests. L'expérience de la pandémie a montré qu'une réaction précoce est déterminante pour éviter des mesures drastiques comme les confinements ou les quarantaines, protégeant ainsi efficacement à la fois la santé de la population et notre économie.

Le Parti Vert libéral se réjouit également que l'accord de santé permette une coopération plus poussée avec l'UE. Dans le domaine des pénuries de médicaments, l'UE est confrontée à des défis similaires à ceux de la Suisse et met en œuvre diverses initiatives, notamment la diversification des chaînes d'approvisionnement et le développement des capacités de production. Dans le cadre du contre-projet direct à l'initiative populaire « Oui à la sécurité de l'approvisionnement médical », le Conseil fédéral entend également produire ou faire produire lui-même des biens médicaux essentiels et compenser financièrement la mise à disposition de capacités de production d'urgence. De telles mesures, menées de manière isolée au niveau national, sont coûteuses et ont une efficacité limitée. Des solutions communes avec l'UE offrent ici des gains d'efficacité. Le Parti Vert libéral préconise donc d'examiner dans les meilleurs délais des coopérations plus étendues dans le domaine de la sécurité de l'approvisionnement en médicaments dans le cadre de l'accord de santé.

Horizon Europe, Erasmus+ et espace

Le Parti Vert libéral se réjouit que la Suisse soit à nouveau associée à Horizon Europe et à Erasmus+. Un accès optimal au programme de recherche Horizon Europe, doté de 95,5 milliards d'euros, est essentiel pour que la Suisse continue d'appartenir aux principaux pôles d'innovation. L'excellence internationale repose sur les échanges, la coopération étroite et la compétition entre les meilleurs talents. L'accès aux réseaux et aux collaborations que permet Horizon Europe à la recherche fortement interconnectée en Suisse ne peut être remplacé par des programmes nationaux. Sans cette association, il serait plus difficile pour le paysage scientifique suisse de recruter et de retenir les chercheurs de premier plan, ce qui nuirait à l'attractivité de la Suisse comme site de recherche.

Erasmus+ est également plus qu'un simple programme d'échanges. Les expériences de mobilité dans la formation initiale et continue offrent de nouvelles perspectives et permettent des liens personnels, académiques et entrepreneuriaux, qui servent ensuite de base à de futures coopérations dans la recherche ou l'économie. L'accès facilité à la recherche européenne de pointe ainsi qu'aux réseaux éducatifs et de mobilité renforce durablement notre place dans la recherche et l'enseignement.

L'accord permet en outre une participation future aux programmes culturels de l'UE (Creative Europe). Ceux-ci renforcent la diversité culturelle, la coopération dans le domaine du cinéma et des médias, ainsi que la compétitivité du secteur culturel – domaines dans lesquels la Suisse peut également apporter une contribution importante. Le Parti Vert libéral exhorte donc le Conseil fédéral à prendre les mesures nécessaires pour que la Suisse soit définitivement associée au prochain programme culturel à partir de 2028.

Le Parti Vert'libéral se félicite également de l'accord dans le domaine spatial. La Suisse bénéficie ainsi de l'accès au service de navigation satellitaire PRS de Galileo, solide et crypté, et peut mieux protéger les applications critiques pour la sécurité, telles que les services d'urgence, la protection des frontières ou l'armée, de toute attaque.

Aides d'État

Le Parti Vert'libéral défend un modèle économique libéral, fondé sur la compétition en matière de performance et d'innovation plutôt que sur une course aux subventions. Il se félicite donc d'un régime d'aides qui interdit en principe les aides faussant la concurrence, tout en reconnaissant que des subventions intelligemment conçues peuvent être nécessaires pour atteindre des objectifs d'intérêt public ou corriger des défaillances du marché, par exemple dans le domaine de la promotion de la recherche.

Le Conseil fédéral a inscrit de manière préventive les aides pertinentes pour la Suisse en tant qu'exceptions dans les accords et a limité le régime d'aides aux domaines pertinents pour l'accès transfrontalier au marché. Cela crée une sécurité juridique et réduit les efforts nécessaires pour appliquer le régime d'aides dans les cantons et communes. Grâce à l'approche à deux piliers, avec une autorité suisse indépendante et un contrôle par les tribunaux suisses, la mise en œuvre reste entièrement sous notre contrôle et respecte le fédéralisme.

Le Parti Vert'libéral se félicite que l'on ait veillé à une mise en œuvre aussi simple que possible pour les cantons et les communes, et apprécie particulièrement l'offre de conseil à leur intention. Dans le cadre d'une extension de ce service pour permettre une première évaluation rapide, simple et gratuite concernant l'obligation de notification et la légalité des aides, un outil en ligne gratuit (par exemple sous forme de chatbot basé sur l'IA) pourrait également être proposé. Le Parti Vert'libéral suggère donc d'étudier la mise en place d'un tel outil au sein de la COMCO. Il se réjouit également que la COMCO puisse proposer, dans ses avis sur de nouvelles aides, des variantes permettant de rendre l'aide admissible. Le Parti Vert'libéral propose de rendre obligatoire la présentation de telles variantes par la COMCO si l'octroyant de l'aide le souhaite. Cela permettrait d'éviter d'éventuels retards dans la législation et d'utiliser au mieux l'expertise de la COMCO au bénéfice des octroyants d'aides.

Contribution suisse

Avec la contribution suisse, notre pays investit de manière ciblée dans la cohésion et la stabilité de l'Europe – également dans notre propre intérêt. Les fonds profitent directement aux États partenaires. La Suisse décide de manière autonome quels projets elle souhaite financer et selon quels axes thématiques. Elle soutient ainsi, par exemple, des programmes d'innovation impliquant des entreprises suisses en Pologne ou les conditions des demandeurs d'asile en Grèce, réduisant ainsi leurs incitations à migrer vers la Suisse. La contribution suisse n'est donc pas seulement un signe de solidarité européenne, mais également un investissement stratégique dans une Europe forte. L'accord établit un cadre clair et prévisible, renforce la sécurité juridique et la planification financière pour la Suisse, et constitue un élément clé pour garantir l'accès au marché.

Structure de la proposition et référendum

Le Parti Vert'libéral soutient la structure proposée de la loi et la position du Conseil fédéral de soumettre le paquet Suisse–UE au référendum facultatif. Cette approche est fondée sur le plan constitutionnel et correspond à la pratique précédente pour les projets de politique européenne. La voie bilatérale repose aujourd'hui sur un réseau de plus d'une centaine d'accords, qui ont été approuvés à plusieurs reprises par le peuple à une large majorité. Avec le paquet Suisse–UE, cette voie réussie est poursuivie et modernisée ; le paquet ne prévoit donc aucun réajustement fondamental de la politique extérieure suisse. Il ne prévoit en outre ni adhésion à une communauté supranationale, ni modification de la Constitution, ce qui exigerait un référendum obligatoire.

Les Bilatérales I (1999), les Bilatérales II (2004) ainsi que l'accord d'association Schengen/Dublin (2005) ont déjà été soumis par le Conseil fédéral et le Parlement au référendum facultatif. Avec l'accord sur la libre circulation des personnes dans les Bilatérales I et les accords sur le marché intérieur, des décisions bien plus importantes ont été prises à l'époque que dans le paquet actuel. La reprise dynamique du droit n'est pas non plus une nouveauté ; elle fait déjà partie de l'accord d'association Schengen/Dublin et de l'accord sur le transport aérien. La voie choisie est donc cohérente avec la pratique précédente. Enfin, en 2012, la population a rejeté massivement, à 75,3 %, l'initiative populaire « Accords internationaux : la parole au peuple ! », qui proposait d'étendre de manière générale le référendum obligatoire aux traités internationaux. Cela démontre la confiance du

peuple dans le système éprouvé. Le Parti Vert'libéral ne voit donc aucune raison de s'écarter de la pratique précédente.

Appréciation générale

Face aux tensions mondiales et à la tendance à la politique de puissance, des relations régulées avec nos voisins directs sont plus importantes que jamais pour la Suisse. Le cœur de ces relations reste et demeure l'accès au marché intérieur de l'UE, de loin le plus grand marché de débouchés et d'approvisionnement pour l'économie suisse. Les accords bilatéraux réduisent la charge administrative et les coûts liés à cet accès. Ils assurent la stabilité des chaînes d'approvisionnement, offrent une sécurité réglementaire pour la planification et renforcent ainsi la compétitivité de nos entreprises ainsi que le pouvoir d'achat de la population grâce à des prix plus bas – tout en maintenant des standards élevés de qualité des produits et de protection de l'environnement.

Quiconque croit qu'un simple accord de libre-échange serait une alternative valable ignore la réalité. Le Brexit en est une illustration frappante. Malgré l'accord de libre-échange moderne entre le Royaume-Uni et l'UE, des études estiment que les effets négatifs sur le développement des exportations s'élèvent à environ 25 %. Au lieu d'une simplification administrative, il y a eu davantage de contraintes administratives, car pour les entreprises exportatrices, les règles de l'UE restent pertinentes même après le Brexit, mais elles ne bénéficient plus des facilités commerciales liées à la suppression des obstacles techniques au commerce. Les PME ont été les plus touchées, certaines se retirant par milliers du marché européen. Même la migration a évolué différemment après la résiliation de l'accord sur la libre circulation des personnes : au lieu d'une diminution des flux migratoires, le Royaume-Uni a constaté une multiplication par cinq des arrivées. Plutôt que des personnes venant de pays européens culturellement proches, ce sont désormais des personnes originaires de pays tiers hors UE qui sont venues. Dans l'ensemble, la prospérité en a souffert : selon les études, le PIB du pays est aujourd'hui inférieur de 2 à 3 % à ce qu'il aurait pu être sans le Brexit. La Suisse devrait considérer le Brexit comme un avertissement : il est plus facile de faire des promesses populistes que de les tenir !

Pour le Parti Vert'libéral, il est donc clair qu'il faut moderniser et poursuivre le développement de la voie bilatérale éprouvée avec le paquet Suisse-UE. Cela permet de sécuriser notre accès au marché, de l'étendre dans des domaines importants et de renforcer la coopération avec l'UE. Ce paquet constitue la réponse intelligente à un environnement géopolitique de plus en plus difficile. Il protège notre prospérité, nos valeurs et notre souveraineté. Le Parti Vert'libéral soutient donc ce paquet avec une pleine conviction.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer et de l'attention portée à nos remarques. Pour toute question, les signataires ainsi que nos membres du groupe parlementaire compétents, la présidente de fraction Corina Gredig et la sénatrice Tiana Moser, se tiennent volontiers à votre disposition.

Avec nos salutations distinguées



Jürg Grossen
Président du parti



Noëmi Emmenegger
Secrétaire du groupe parlementaire